



Argentonnay. Un orage d'une extrême violence

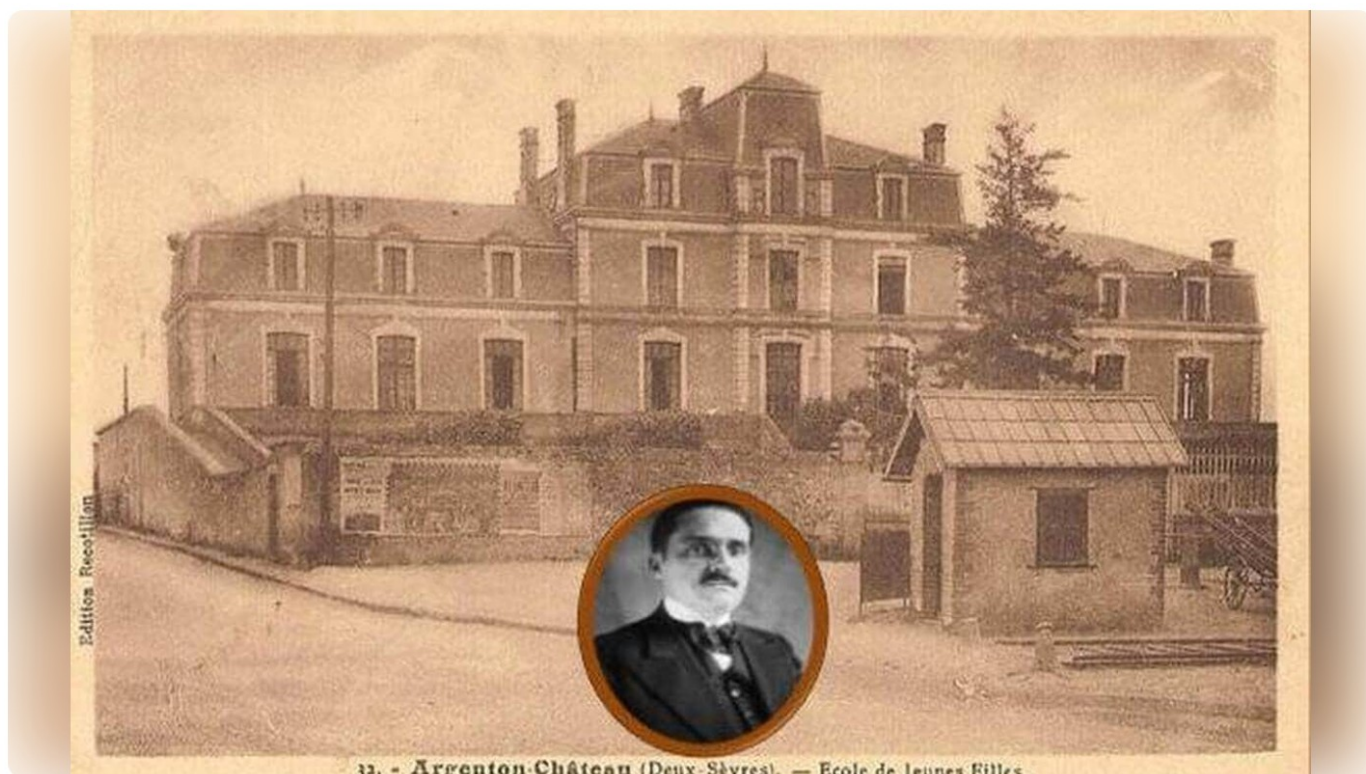
Le 20 juillet 1929, un orage de grêle très violent s'abattait sur Argenton-Château et causait d'importants dégâts. Très peu de traces écrites...

CO Courrier de l'Ouest 05h00

ouest
france

Argentonnay. Un orage d'une extrême violence

Le 20 juillet 1929, un orage de grêle très violent s'abattait sur Argenton-Château et causait d'importants dégâts. Très peu de traces écrites rappellent cet évènement.



Le 20 juillet 1929, l'école des filles, place du 4-Août à Argenton-Château, subissait d'importants dégâts dus à l'orage. En médaillon
André Jouffrault, maire à l'époque. | CO

CO Courrier de l'Ouest En collaboration avec Hugues MENUAULT

Publié le 22/08/2025 à 05h00

Sous l'impulsion d'André Jouffrault, député (1924-1936) et maire du chef-lieu du canton d'Argenton-Château (1919-1945), on peut lire dans le Journal Officiel du 6 août 1929, en annexe n° 2157, une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour venir en aide aux victimes de la grêle de la commune d'Argenton-Château (département des Deux-Sèvres) et des communes environnantes présentée par M. Jouffrault.

« Des victimes cruellement éprouvées »

Envoyée à la commission des finances, elle expose les motifs suivants : « Messieurs, le 20 juillet dernier, un orage de grêle d'une exceptionnelle violence a ravagé la commune d'Argenton-Château et les communes environnantes. Il a provoqué des dégâts aux immeubles et détruit en très grande partie les récoltes.

« Des secours des pouvoirs publics s'imposent dans ces circonstances si douloureuses pour les victimes cruellement éprouvées. Nous vous demandons, Messieurs, de donner votre approbation de la loi suivante : Article unique : Il est alloué un crédit extraordinaire de 800 000 francs au ministre de l'intérieur pour venir en aide aux populations victimes de la grêle, de la commune d'Argenton-Château (Département des Deux-Sèvres) et des communes environnantes. »

Selon un témoignage, l'école publique des filles, place du 4-Août, s'est retrouvée avec des dégâts importants au niveau de la toiture et en grande partie avec des vitres brisées aux portes et fenêtres. D'autre part, les douves du château de Sanzay, quasi à sec avant l'orage, s'étaient remplies en l'espace de peu de temps.

Un témoignage qui confirme la violence de cet orage. Dans les déclarations des dommages par les sinistrés, en dehors de ceux des bâtiments, il a été relevé que les récoltes suivantes ont été atteintes aux 3/4 (vignes et blé), aux 4/5 (avoine) et à la moitié (pépinières).

Le 31 mars, le préfet annonce qu'un crédit de 22 400 fr est attribué au département pour les pertes agricoles. Les sinistrés d'Argenton obtiendront 1 730 fr de subventions pour les pertes agricoles, principalement les parcelles de vignes. Le journal « Le Mémorial de l'Ouest » du 23 juillet fait peu de cas de cet orage qui s'est étendu jusqu'aux environs de Thouars. Et pourtant, en quelques minutes, caniveaux et fossés débordèrent. Il y eut quelques arbres arrachés, des branches cassées, mais aucun accident de personnes.

The logo for 'Le Courrier de l'Ouest' is centered within a light blue rectangular area. It consists of the words 'Le Courrier' in a large, bold, white sans-serif font, with 'de l'Ouest' in a smaller, white sans-serif font directly beneath it. The entire text is set against a solid red rectangular background.